

21.—Prêts nets approuvés en vertu des lois nationales sur l'habitation,  
par province, 1952-1958—fin

Année et détail	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon et T. du N.-O.	Canada
<b>1955</b>												
Prêts..... nomb.	343	31	656	496	8,089	29,538	3,006	1,674	6,499	5,813	4	56,149
Logements..... " "	344	33	778	667	10,876	33,498	3,403	1,982	7,057	6,694	4	65,336
Montant.... de dollars	3,560	311	6,869	5,390	97,899	326,657	29,722	17,010	64,766	63,091	37	615,312
<b>1956</b>												
Prêts..... nomb.	200	12	547	398	5,390	17,466	2,026	1,252	4,899	3,602	2	35,794
Logements..... " "	178	12	650	412	7,105	20,292	2,136	1,528	5,080	3,888	2	41,283
Montant.... de dollars	2,002	124	6,087	3,916	68,205	202,763	19,814	13,544	50,757	39,914	26	407,132
<b>1957</b>												
Prêts..... nomb.	152	13	458	388	6,277	22,019	1,116	1,519	4,686	3,344	2	39,974
Logements..... " "	144	13	532	392	9,144	25,920	1,472	2,121	5,247	3,946	2	48,933
Montant.... de dollars	1,648	133	5,218	3,832	87,737	267,256	13,828	19,962	53,710	40,604	26	493,954
<b>1958</b>												
Prêts..... nomb.	311	38	785	908	9,732	32,214	2,852	2,335	9,655	6,671	14	65,515
Logements..... " "	314	40	972	972	14,267	41,210	3,819	2,509	10,498	7,554	14	82,169
Montant.... de dollars	3,691	392	10,139	9,376	142,586	451,201	38,111	27,301	116,763	83,186	178	882,924

Le commerce des hypothèques assurées en 1958 s'est soldé par 4,384 ventes (plus de \$47,700,000).

**Revenu et investissement des emprunteurs.**—Le revenu médian de tous les emprunteurs au titre de la loi sur l'habitation a été inférieur en 1958 (\$5,325) à celui de 1957 (\$5,478). La baisse tient surtout au volume considérable des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour la construction de "petites maisons".

Il y a eu, cependant, une différence importante entre le revenu des bénéficiaires de prêts en vue de "petites maisons" et le revenu des autres bénéficiaires de la loi en 1958; le revenu médian des premiers a été de \$4,907 et celui des seconds, de \$5,565.

Les premiers ont acheté en moyenne une maison de \$13,350 (paiement initial de \$2,412) et les seconds, une maison de \$14,916 (\$3,485). Ces paiements initiaux sont inférieurs à ceux de 1957, mais la proportion du service de la dette est plus élevée. Les deux changements tiennent surtout aux prêts plus élevés autorisés par la modification apportée à la loi en décembre 1957.

Dans le cas des bungalows, le coût moyen par pied carré en 1957 (\$10.56) a été de 15c. plus élevé. L'augmentation en 1956 et 1957 avait été de 41c. et 19c. L'augmentation moins forte tient en partie au léger recul des prix des matériaux de construction. L'indice des prix des matériaux a baissé de 128.4 en 1957 à 127.3 en 1958.

La diminution de la dimension des maisons a servi à contre-balancer l'augmentation du prix de la construction par pied carré, de sorte que le coût total unitaire n'a pour ainsi dire pas changé. Cependant, les terrains ont continué de renchérir, la moyenne étant de \$2,471 en 1958 contre \$2,260 en 1957. Aussi, le coût moyen total des maisons unifamiliales en 1958 (\$14,475) a-t-il été de \$200 plus élevé qu'en 1957. Le coût moyen des "petites maisons" a été de \$13,403 contre \$15,069 dans celui des autres maisons.

Les maisons qui ont bénéficié de la loi en 1958 ont été en moyenne plus petites qu'en 1957, soit une contraction de 1,137 à 1,118 pieds carrés. La dimension moyenne des "petites maisons" a été de 1,041 pieds carrés contre 1,161 dans le cas des autres maisons.

**Entreprises d'habitations à loyer modique.**—La Société centrale prête aussi directement aux compagnies de logement à dividendes limités en vue d'habitations à loyer modique. En 1958, elle a consenti des prêts pour 6,282 de ces habitations. Un bon